

Personne publique contractante :

**Lycée des Métiers Jean Albert GREGOIRE**

Rue J.A. Grégoire - 16800 SOYAUX

Objet du marché : **Fourniture, livraison et mise en service**

**D’un Engin de manutention type CACES 3 neuf**

MARCHE n° 1……..

(SELON PROCEDURE ADAPTEE conformément à l’article 27 du décret du 25 mars 2016)

**Acte d’engagement et règlement de la consultation**

Date limite de remise des offres : **Mercredi 7 novembre 2018 à 12h**

**ARTICLE 1 - Engagement du fournisseur**

Le fournisseur s’engage envers le lycée des Métiers Jean-Albert Grégoire, à exécuter les prestations ci-après décrites aux conditions stipulées par le présent marché.

**ARTICLE 2 - Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture d’un engin de manutention type CACES 3 neuf pour les formations en logistique du lycée.

**CCP relatif au Marché de fourniture d’un engin de manutention type CACES 3**

**Caractéristiques techniques de l’engin de manutention demandé :**

* Engin électrique
* Levée supérieure à 4.50 m (le mat ne doit pas gêner la vision)
* Mat triplex
* Levée libre souhaitée
* Tablier à déplacement latéral
* Capacité au moins 1.5 T
* 3 roues. Pneus pleins
* Batteries 24 V
* Feu à éclat
* Avertisseur sonore de recul **non souhaité.** Si présent d’origine il doit pouvoir être déconnectable
* Chargeur triphasé

**Merci de préciser**

* Les conditions de garantie (durée et contenu proposés)
* Les conditions relatives à l’entretien (faire une proposition de contrat d’entretien)
* Le délai de livraison à réception du bon de commande : **Livraison et facturation impératives avant le 4 décembre 2018**
* Prix des batteries (si elles devaient être remplacées)

**ARTICLE 3 - Procédure de passation**

Marché type MAPA avec avis d’appel public à la concurrence sur le site internet de **l’A J I** (Association Journée de l’Intendance).

**ARTICLE 4 - Délai d’exécution du marché**

Le candidat précisera dans son offre le délai d’exécution de sa prestation à compter de la notification du marché.

**ARTICLE 5 - Pièces constitutives du marché**

* Le présent document faisant office d’acte d’engagement et de réglementation de la consultation.
* La lettre de candidature (DC1)
* La déclaration (DC2)

**ARTICLE 6 - Présentation des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français et exprimées en euros.

Les dossiers des candidats sont transmis de façon dématérialisée.

Ils comportent :

1. La déclaration sur l’honneur (DC2)
2. La lettre de candidature (DC1)
3. L’acte d’engagement dûment signé incluant le CCP à accepter sans modifications.
4. Le devis précis, détaillé, TTC.
5. Une présentation technique du produit proposé.

**ARTICLE 7 –Négociation**

Pour cette consultation la personne Publique se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats dont les offres seront les mieux placées.

De toute façon des précisions pourront être demandées aux candidats pour préciser la teneur de leur offre ou pour détailler ou préciser leur offre de prix.

**ARTICLE 8 – Conditions de résiliation**

En cas d’inobservation d’une des clauses du Cahier des Charges, par l’une ou l’autre des parties et malgré une sommation faite par lettre recommandée avec accusé de réception qui ne serait pas suivie d’effet dans un délai de 15 jours à compter de sa réception, le demandeur aura la faculté de suspendre les effets du présent marché ou de demander sa résiliation.

**ARTICLE 9 - Critères d’attribution**

Seront pris en compte, pour le jugement, les critères avec les pondérations suivantes :

* Montant de l’offre : 50 %
* Valeur technique : 30 %
* Délai de livraison : 20%

**ARTICLE 10 - Personne à contacter et réception des offres**

* Catherine JACQ (gestionnaire) au 05 45 38 63 74

Les offres devront parvenir sous forme dématérialisée sur le site de l’AJI.

**Date limite de réception des offres : Mercredi 7 novembre 2018 à 12h**

**ARTICLE 11 - Prix**

Le prix proposé pour l’engin de manutention est établi **Hors Taxes** et **Toutes Taxes Comprises**.

**ARTICLE 12 - Modalités de règlement**

Le paiement s’effectuera par mandat administratif, sous 30 jours à réception de la facture.

**ARTICLE 13 - Assurance**

Le titulaire devra justifier qu’il est couvert par un contrat d’assurances garantissant les tiers en cas d’accidents ou de dommages causés pendant l’exécution du marché.

**ARTICLE 14 - Attribution de compétence**

En cas de litige résultant de l’application des clauses du présent marché, le tribunal administratif compétent sera celui de la personne publique.

Lu et approuvé le présent marché

La personne responsable du Marché,

M. le Proviseur :

Fait à

Le

(En deux exemplaires originaux)

Signature du Titulaire